CSE ML Paris des jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023 Réclamations individuelles - CGT

1) Inauguration site Avenir : les salariés non conviés ?

Les salariés du site Avenir ont-ils été tous conviés à l'inauguration de leur site le mardi 4 avril 2023 ?

Si tel n'était pas le cas, pour quelle raison?

Réponse :

Les salariés du site Avenir ont été conviés.

2) Charte informatique : Accès boite mail professionnelle et Absence du salarié

Les salariés peuvent-ils modifier leur mot de passe pour avoir accès à leur boite mail professionnelle ? Pour quelle raison ?

En cas d'absence d'un salarié y-a-t-il un délai pour qu'un message d'absence soit notifié ?

Qui se charge de cela ? Le salarié sont-ils informés ?

Que se passe-t-il si la notification d'absence n'est pas retirée malgré le retour du salarié ?

Toutes ces questions devront faire l'objet d'un point à l'ODJ du prochain CSE en vue d'une révision de la charte informatique, du RGPD et/ou du règlement intérieur de la MLParis.

Réponse :

L'architecture technique choisie en lien avec notre prestataire Smart-It impose effectivement un mot de passe sécurisé créé par un algorithme et nous les conservons dans une base sécurisée et ne permettons pas leur modification pour des raisons de sécurité et de maintenance (support).

Les salariés ont la main sur la gestion de leur message d'absence dans l'interface de leur messagerie.

En cas d'impossibilité, le service informatique peut le faire sur demande du salarié sans rentrer dans sa boite mail.

Techniquement les nouveaux destinataires continuent de recevoir un message qui comporte des dates dépassées. Le salarié a toute latitude pour retirer et modifier le message d'absence.

3) EAP effectués par les RSA

Dans quelle mesure les RSA sont-ils habilités à réaliser les EAP ? Tous les RS ont-ils été formés à l'EAP ?

Sera-ce le cas des RSA?

Réponse :

Il est dans le rôle des RSA de conduire les EA.

Une formation est prévue au titre du PDC 2023.

4) Rôle du RS d'un site sur salariés d'un autre site

Quels sont les contours d'intervention d'un RS de site sur les salariés d'un autre site ? Dans quelle mesure notamment le RS d'un site peut-il intervenir sur un salarié d'un autre site malgré la présence du RSA de ce site ?

Réponse :

La question, pour sa bonne compréhension, mérite d'être contextulisée.

5) Prise en charge frais salle de sport par complémentaire santé?

Est-il prévu une prise en charge des frais de salles de sport par la complémentaire santé dans le cadre d'une prescription médicale ?

Est-ce que cela peut être pris en charge dans le cadre du fonds social de la complémentaire santé ou de celui de la prévoyance ?

Cette question se pose notamment dans le cadre de la loi du 2 mars 2022 modifiant le code de santé publique.

Réponse :

La demande a été opérée auprès de MH.